



MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE POSTE

2025-1828768

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° CSP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 10/02/2025

Intitulé du poste (F/H): Conservateur des monuments nationaux (F/H) Direction de la conservation des monuments et des Collections	Catégorie statutaire : A+ Corps : Architecte et urbaniste d'Etat Code corps : AUE Groupe RIFSEEP : 2 Grille CMN : 4 Métier cadre de gestion : Conservateur du patrimoine
--	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)
Culture et patrimoine

Emploi(s) Type : (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)
FP2CUL06

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Centre des monuments nationaux – Porte des Lilas 75019 Paris

Le cadre d'exercice

La conservation, la restauration, la connaissance et la présentation des monuments nationaux est confié à l'établissement en vertu de l'article L141-1 du Code du patrimoine.

Les missions de l'AUE conservateur des monuments nationaux sont régies par le code du patrimoine, les textes en découlant et deux circulaires d'application :

- La circulaire du 4 janvier 2005 relative aux responsabilités en matière de conservation et de sécurité des monuments historiques appartenant à l'État et affectés au ministère de la culture. Ce texte définit ainsi le rôle de l'AUE : « *homme de l'art, spécialiste des problèmes de conservation du patrimoine architectural, est statutairement le conservateur* » des monuments nationaux, à qui il « *revient la responsabilité première en matière de préservation et de suivi sanitaire du monument, ainsi que d'alerte de l'administrateur sur les problèmes qu'il peut constater* ».

- La circulaire du 1^{er} décembre 2009 relative à la maîtrise d'œuvre des travaux sur les monuments historiques, qui donne à l'AUE « *spécialité patrimoine affecté à l'établissement public* » le statut de seul maître d'œuvre possible pour les travaux de réparation qui « *sont des interventions limitées, destinées à remédier à des altérations en cours, sans modification de l'aspect général* ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives aux lois sur l'architecture et MOP, et de la politique portée par le ministère de la Culture, il doit promouvoir la qualité et la création architecturale.

Missions

- Le conservateur des monuments nationaux est responsable de la conservation de plusieurs monuments nationaux par désignation de la Présidente du CMN ;
- Il participe à la définition de la politique et de la stratégie de l'établissement en matière de conservation, restauration, connaissance, présentation et d'entretien des monuments nationaux ;
- Il est placé sous l'autorité de l'adjoint à la directrice de la conservation des monuments et des collections, en charge du Département de la conservation et des travaux ;
- Véritable ensemblier, il est le pivot de la stratégie de conservation des monuments dont il a la charge dans la définition des programmes ainsi que les projets de schéma directeur des monuments. Il s'appuie sur un pôle d'experts compétents dans les domaines suivants : réseaux courants faibles, sûreté et sécurité incendie, aménagement, patrimoine hydraulique et végétal ;
- Il établit les constats d'état sanitaire, ou leur mise à jour, sur les monuments dont il a la charge.
- Il participe à la maîtrise d'ouvrage par la définition des priorités d'intervention et à la mise en place de la programmation des études et travaux des monuments dont il a la charge ;
- Il alerte l'administrateur, chef d'établissement, responsable unique de sécurité, sur tout danger que fait peser les activités accueillies par le monument et son fonctionnement courant sur la conservation du monument ;
- Il assure la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation ;

- Il assure, en lien avec les administrateurs, la définition, le pilotage et le suivi des travaux d'entretien ;
- Il intervient en conseil pour la présidence, la direction générale et les autres directions de l'établissement sur les sujets relevant de sa compétence ;
- Il représente le CMN auprès de partenaires externes (ministères, préfectures, institutions, OGS, Unesco, collectivités, concessionnaires, interlocuteurs internationaux) sur les sujets relevant de sa compétence ;
- Il est amené à participer à des activités de recherche, de formation ou des missions d'expertise auprès de partenaires de l'établissement ;
- Il peut être sollicité pour toute expertise architecturale et urbaine.

Activités principales

Responsabilités en propre

- Il assure la responsabilité de conservateur des monuments nationaux pour les monuments dont il a la charge conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Il analyse et émet un avis sur les conditions d'usage, d'exploitation et activités des monuments (fonctions accueillies, usage des espaces, évènementiels, manifestations exceptionnelles dossiers de sécurité), et alerte des risques et responsabilités prises et définit les modalités d'organisation ou d'intervention nécessaires pour y remédier, avec l'appui de l'expert sécurité-sûreté ;
- Il assure la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation, après en avoir défini les périmètres et contours réglementaire, avec l'assistance des experts de la direction et des services opérationnels.

Au sein de la direction

- Il assure le suivi sanitaire, territorial, immobilier, fonctionnel, juridique et des usages des monuments et fait des propositions d'interventions de tous types (études, travaux, protections, inscription au titre des domaines nationaux, cessions, acquisitions, etc.) et alerte sur les problématiques de conservation et/ou de sécurité constatées ;
- Il participe au schéma directeur immobilier de l'établissement ;
- Il participe, dans le cadre de la programmation des études et des travaux, à l'identification des besoins pour les monuments, et propose leur hiérarchisation et priorisation ;
- Il participe à la définition des programmes d'études, de commandes de maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles en lien avec les pôles opérationnels, et analyse et remet un avis sur les études et projets de toute nature ;
- Il conseille la maîtrise d'ouvrage sur les régimes d'autorisation applicables et assure le lien avec les services de l'Etat en charge des autorisations et du CST ;
- Il produit les avis permettant de soutenir les demandes de dérogation en matière d'accessibilité conformément aux dispositions de la loi du 11 décembre 2005 et ses textes d'application ;

- Il est associé aux travaux de restauration pour assurer leur compatibilité avec les objectifs de conservation ;
- Il participe aux arbitrages budgétaires en matière d'entretien et valide les demandes de délégation des crédits qui leur sont liés.

En lien avec les monuments et les autres directions du CMN :

- Il assure l'élaboration d'outils méthodologiques et pratiques pour la conservation et l'entretien des monuments nationaux et participe à/ou propose des formations à l'attention des administrateurs et agents des monuments.
- Il accompagne et donne un avis sur les conventions d'occupation ayant un impact en matière de conservation ;
- Il donne son avis sur les projets de modification de circuit de visite, médiation culturelle, exposition, signalétique, boutiques.

Les missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités de service.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- Expérience professionnelle de 3 ans minimum en tant qu'architecte des Bâtiments de France
- Une expérience concrète de la maîtrise d'œuvre au sein d'un cabinet d'architecture tournée vers le patrimoine, et de la maîtrise d'ouvrage serait un atout.

Savoir-faire :

- Forte aptitude à travailler en équipe, animation de projets transversaux
- Expérience en encadrement et management d'équipe
- Capacité à piloter des prestataires.
- Maîtrise de l'environnement juridique tant du code du patrimoine, de l'environnement (sites) et de l'urbanisme, que de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique, et plus généralement de l'action administrative.
- Maîtrise des savoirs liés au patrimoine (techniques de restauration, matériaux, histoire, réglementation).
- Maîtrise des savoirs du maître d'œuvre.
- Maîtrise des savoirs liés à l'ingénierie de travaux.
- Notions budgétaires et de comptabilité publique.
- Capacité à réaliser un diagnostic patrimonial
- Capacité de rédaction.

Savoir-être :

- Savoir travailler en équipe.

- Excellent sens relationnel
- Rigueur / Fiabilité
- Autonomie / Capacité d'organisation
- Capacité à se déplacer, permis B

Environnement professionnel :

Le Centre des monuments nationaux (CMN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.

Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics.

En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.

Présidé par Marie Lavandier, le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 470 agents ont accueilli plus de onze millions de visiteurs en 2023.

*S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de librairie boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le **Centre des monuments nationaux** est un acteur de solidarité patrimoniale.*

L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.

*Le **CMN** assure également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.*

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.

Les services du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable,

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Le Centre des Monuments Nationaux, dispose du double label :

*« **Label Egalité Professionnelle** » et le « **Label Diversité** » L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.*

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : signalement-culture@conceptrse.fr

Ou avoir fait l'objet de discrimination : https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/

*La **Direction de la Conservation des Monuments et des Collections (DCMC)** assure la mission générale de conservation des immeubles et meubles, la mission de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, de restauration et de réparation des monuments historiques appartenant à l'État, confiés ou appartenant au Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public à caractère administratif placé sous le contrôle du ministère de la Culture et de la Communication. Le parc d'immeubles concerné comprend environ 100 monuments classés répartis sur l'ensemble du territoire dont un nombre significatif de monuments majeurs tels que le Mont Saint-Michel, l'Arc de Triomphe, le Monastère de Brou, la Sainte-Chapelle, les tours de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Chartres, le Panthéon, les remparts de Carcassonne et d'Aigues-mortes ainsi que de nombreux châteaux, abbayes et sites archéologiques.*

La DCMC assure l'ensemble des missions de programmation puis de réalisation des opérations des travaux portant sur l'ensemble du parc immobilier du CMN depuis le début des études documentaires jusqu'au suivi et à l'achèvement des travaux. Ces missions portent également sur les activités annexes (aménagements, jardins, accessibilité, systèmes d'information, hygiène et sécurité/sûreté).

La DCMC est constituée d'une équipe de 80 personnes qui associe des architectes, des ingénieurs, des personnels scientifiques et techniques et des personnels administratifs, elle travaille en étroite collaboration avec les administrateurs des monuments et les autres directions du CMN.

***Liaisons hiérarchiques** : Sous l'autorité de l'adjoint à la directrice de la conservation des monuments et des collections en charge du département de la conservation et des travaux*

***Liaisons fonctionnelles** : Interactions avec l'ensemble des départements de la direction, les autres directions du siège de l'établissement, les administrateurs de monuments et leurs équipes, les ministères et l'administration déconcentrée de l'Etat.*

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- **Poste ouvert à tous statuts** : fonctionnaires de catégorie A+ (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative), et en contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Rémunération comprise **entre 38 028€ bruts annuels et 41 192€ bruts annuels** selon l'expérience sur un poste équivalent.

La fourchette de rémunération mentionnée s'adresse uniquement aux agents contractuels.

Pour les agents titulaires, la rémunération sera déterminée sur la base de la fiche financière que nous solliciterons auprès de leur établissement de rattachement, en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.

- Travail en horaires administratifs avec flexibilité sur les horaires et jours travaillés ;
- Mobilité professionnelle
- Site difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Permis B obligatoire

Envois des candidatures :

Pour que votre candidature puisse être prise en compte, merci de la soumettre directement via notre plateforme de recrutement : [CMN - Conservateur des monuments nationaux H/F](#)

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.